

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CS991

présenté par

Mme Frédérique Meunier et M. Juvin

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

L'égalité d'accès à ces soins est garantie dans tous les territoires français et ultramarins.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important que l'ensemble de la population française ait accès à ces soins de façon égalitaire.